

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de St Jean Soleymieux  
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombres de conseillers : 11**

**En exercice : 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**Abstention(s) : 0**

**Contre : 0**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

**Présents :** RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, DAMEZET Jérôme, DETHY Annie, SOUBEYRAND Daniel, Mathieu POYET, Christian QUATRESOUS Sophie FAURE, Frédéric MONTET, Manon POYET, Thérèse BOUTTE

**Secrétaire de séance :** Frédéric MONTET

**Demande de subvention au titre de la  
dotation de soutien à l'investissement local  
(DSIL) 2023**

Monsieur le Maire expose que le projet du changement de la chaudière fioul de la mairie par une pompe à chaleur dont le coût prévisionnel s'élève à 36 314.50 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :  
Le projet sera entièrement réalisé de juin 2023 à septembre 2023.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	36 314.50€ HT
DSIL :	26 509.22€ soit 73%
C2E	2 481.60€ soit 6.83%
Autofinancement communal :	7 323.68€ soit 20.17%

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230130-2023-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Affichage : 07/02/2023

- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant le financement
- Le plan de financement prévisionnel
- Le devis descriptif détaillé
- L'attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Le plan de situation et le plan cadastral

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité

- Arrêter le projet de travaux de changement de chaudière fioul en pompe à chaleur
- Adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2023 (DSIL)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifié conforme

Fait à Soleymieux, le 03/02/2022.

Le Maire,  
Julien BONZIEP



Le secrétaire de séance  
Frédéric MONTET

Affichage fait le 17 FEV. 2023 numériquement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230130-2023-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Affichage : 07/02/2023